

AGE Copropriété 07/11/2025

Visioconférence

PARTICIPANTS

- Propriétaire du 1er étage
 - Amaury, futur propriétaire du 3ème étage
- Le compromis de vente du 3ème étage ayant été signé, Amaury participe de plein droit à l'AG des copropriétaires en tant que futur propriétaire sous mandat

Il est à noter que la majorité absolue est obtenue puisque les propriétaires du 1er étage et du 3ème étage couvrent ensemble 534 millièmes.

ORDRE DU JOUR

- Choix de l'assurance immeuble
- Répartition du budget assurance
- Ouverture d'un compte bancaire temporaire au nom de la copropriété ou autre solution, dans l'attente de la régularisation du compte ING existant.
- Choix d'une date fixe pour L'assemblée Générale ordinaire

Compte rendu de la réunion du 07/11/2025

- Choix de l'assureur: L'ACP approuve le contrat d'assurance immeuble auprès de AG assurance pour un montant annuel de 1282,61€, avec prise d'effet le 04/11/2025.
- Budget et quote part: Le montant cité ci-dessus sera réclamé selon la quote part de chacun au sein de l'immeuble s'il n'y a pas suffisamment de fonds sur le compte de l'ACP ou si le compte ING n'est pas débloqué dans les délais de paiement de l'assurance.

- Décision quant au compte bancaire: On attend dans un premier temps que ING débloque le compte et on voit si il y a assez dessus. Dans le cas contraire, on se concerte pour trouver une solution temporaire.
- Choix de la date pour AGO: Vers fin Avril de façon annuelle. AGO 2026 proposer le 25/04 à 12h.